

AFFAIRE N° 14 - Ratification de la Police d'Assurance couvrant les risques "ACCIDENTS" de divers véhicules automobiles.

M. GALLARD donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention établie entre la Commune de Saint-Denis et la Compagnie d'Assurances " LA PRUDENCE AUTOMOBILE " :

- Pour l'assurance d'une voiture PEUGEOT 9 CV, N° 35KZ 974, du 20 Novembre au 31 Décembre 1964.
Avenant N° 5 à la police N°12/8964 du 26.3.64 -
Coût de l'assurance 10.448,-
(à imputer sur l'article 626 du Budget de 1965).
- Pour l'assurance d'une Pompe à incendie MERCEDES BENZ Diesel -
Suivant Avenant N° 6 à la Police N°12/8964, du 4/12/64 au 31/12/64 -
Coût de l'assurance 3.164,-
(à imputer sur l'article 926 du Budget de 1965).
- La police N°1573 avec la Compagnie d'Assurances " L'UNION ", pour l'assurance de la JEEP décapotable NOVICHKIS WILLYS, type JH 101-1227 -
Du 1/1/65 au 31/12/65 (renouvellement de la Police N°1369/63)-
Pour un montant de 31.144,-
(à imputer sur l'article 668 du budget 1965).

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Je demande également, Messieurs, d'approuver les conventions passées avec la PRUDENCE AUTOMOBILE pour l'assurance des véhicules de la Commune, du premier Janvier au 31 Décembre 1965 :

- Police N°12/11.993 1.179.944,-
- Avenant N° 1 à la Police 11.993 - Coût:..... 137.666,-
- Avenant N° 2 à la Police 11.993 - Coût 234.573,-
- Avenant N° 3 à la police 11,993 - Coût 179.000,-

Ces dépenses sont à imputer sur le budget 1965, à l'article 668.

Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Beau le 8 Avril 19 65
Le Préfet absent, en mission
Le Secrétaire Général
signé: J. Cluchant